

**Ministry of Education**

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

315, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2024 : B09**

**Date :** Le 26 avril 2024

**Note de service**

**Destinataires :** Directions de l'éducation

**Expéditeurs :** Didier Pomerleau  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'éducation en langue française

Yael Ginsler  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

Clayton La Touche  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux élèves et des services régionaux

**Objet :** Soutien en mathématiques et en littératie pour 2024-2025

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les conseils scolaires de toute la province ont fait preuve d'un engagement indéfectible et d'efforts continus en vue d'atteindre l'objectif commun d'améliorer le rendement des élèves en mathématiques et en littératie.

En s'appuyant sur le travail accompli au cours de la dernière année, la présente note de service donne les grandes lignes du maintien du financement accordé aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 en vue d'assurer un soutien ciblé en classe et à la maison, de façon à aider les élèves à acquérir les compétences et les connaissances en mathématiques et en littératie dont ils ont besoin pour réussir.

L'Ontario continue de mettre en œuvre des investissements historiques et des soutiens aux élèves, en parallèle avec un programme d'études modernisé, afin de veiller à ce que les élèves soient prêts pour leur avenir. Pour l'année scolaire 2024-2025, le gouvernement investit plus de 28,6 milliards de dollars dans le Financement principal de l'éducation afin de s'assurer que deux millions d'élèves reçoivent une éducation de qualité basée sur le « retour aux éléments fondamentaux ». Cela constitue une augmentation de près de 745 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

En plus du financement principal de l'éducation, l'Ontario investit 402,9 millions de dollars dans les programmes d'éducation ciblés (PEC) et le financement aux partenaires externes (FAPE) qui, ensemble, constituent maintenant ce qu'on appelait auparavant le

Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP). Cela comprend plus de 70 millions de dollars en mathématiques et plus de 95 millions de dollars en soutien à la littératie. Ces investissements sont reflétés dans la note de service « B » 2024 [B06 : Programmes d'éducation ciblés 2024-2025](#) et comprennent un soutien au personnel enseignant ayant une expertise spécialisée en littératie, des facilitatrices et facilitateurs en mathématiques dans les classes d'écoles prioritaires, un leader en mathématiques dans chaque conseil scolaire et le déploiement d'une équipe ministérielle d'action en mathématiques pour appuyer les conseils scolaires qui travaille directement avec les leaders en mathématiques des conseils afin de favoriser le changement et d'améliorer les résultats en mathématiques.

Les conseils scolaires sont encouragés à partager cette note de service avec leurs équipes de leadership en mathématiques et en littératie afin de les informer sur les exigences et les attentes pour l'année scolaire à venir.

## **Plan d'action pour la réussite en mathématiques (plus de 70 M\$)**

### **Leaders en mathématiques des conseils**

Pour l'année scolaire 2024-2025, les conseils scolaires bénéficieront d'un financement pour un leader en mathématiques du conseil qui sera chargé d'identifier, de monitorer et de faire état des progrès accomplis en ce qui a trait aux objectifs liés au rendement et à l'amélioration des résultats en mathématiques, ainsi que des mesures prises à l'échelle du conseil scolaire pour atteindre ces objectifs. Cela signifie que les personnes qui occupent ce poste devraient se consacrer à temps plein aux efforts d'amélioration en mathématiques.

Les leaders en mathématiques des conseils doivent avoir :

- Terminé un Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision, à moins qu'un [formulaire d'exemption pour les agentes et agents de supervision ayant le lead en mathématiques 2024-2025](#) ne soit soumis par le conseil scolaire et approuvé par le ministère de l'Éducation. Les demandes d'exemption doivent être présentées **au plus tard le 12 août 2024** pour être prises en considération.
  - **Nouveautés pour 2024-2025** : Toutes les exemptions demandées doivent comprendre un plan qui explique clairement comment le conseil appuiera et renforcera la capacité en mathématiques afin de mieux préparer les cadres supérieurs dans le cadre de la planification de la relève pour les années à venir.
  - Remarque : Toutes les exemptions antérieures accordées pour l'année scolaire 2023-2024 sont réputées avoir pris fin le 31 août 2024. Tous les conseils scolaires doivent présenter une nouvelle demande d'exemption pour l'année scolaire 2024-2025.
- Un certificat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
- Fait preuve de leadership dans le système et avoir réussi à promouvoir la réussite scolaire des élèves et l'expertise spécialisée en mathématiques, dans la mesure du possible (par exemple, posséder des qualifications spécialisées en mathématiques, avoir de l'expérience en facilitation et/ou en rédaction de cours de qualification additionnelles en mathématiques).

- De l'expérience dans le domaine de l'accompagnement, du renforcement des capacités du personnel enseignant et des directions d'école et directions adjointes dans l'enseignement des mathématiques, ainsi que dans la conception et le monitoring de l'apprentissage au sein des écoles et du conseil scolaire.
- De l'expérience dans le domaine du leadership et de la mise en œuvre de changements à l'échelle du système.
- Des connaissances ou une compréhension démontrée en matière d'approches de collaboration pour promouvoir l'inclusion et répondre efficacement aux divers besoins des élèves, y compris la mise en œuvre d'une conception universelle de l'apprentissage et des mesures de soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté en classe.

Il sera attendu que les leaders en mathématiques des conseils :

#### *Planification*

- Élaborent un Plan d'action pour la réussite en mathématiques au niveau du conseil scolaire fondé sur les exigences fournies par le ministère, qui reçoit l'aval de la direction de l'éducation et des conseillères et conseillers scolaires du conseil et qui est soumis au ministère.
- Travaillent avec les surintendances et les directions systémiques responsables de la planification à l'élaboration et au suivi des objectifs et des mesures pour l'amélioration des écoles en lien avec le Plan d'action pour la réussite en mathématiques.
- Élaborent des indicateurs de rendement clés (IRC) pertinents et mesurables et des stratégies au niveau du conseil scolaire, de l'école et de la classe pour assurer la redevabilité de l'amélioration en mathématiques et le rôle des facilitatrices et facilitateurs en mathématiques.

#### *Mise en œuvre*

- Dirigent les efforts du conseil scolaire pour atteindre les objectifs, y compris les actions délibérées menant à l'amélioration.
- Dirigent la mise en œuvre du programme-cadre de mathématiques et l'utilisation de pratiques d'enseignement et d'évaluation ayant fait leurs preuves en matière d'amélioration du rendement des élèves.
- Élaborent un plan de communication pour le conseil scolaire et l'école afin de communiquer les efforts d'amélioration en mathématiques aux parents et à la communauté.
- Élaborent et facilitent des possibilités d'apprentissage professionnel pour les enseignantes et enseignants, les directions d'école, les facilitatrices et facilitateurs en mathématiques au niveau de l'école, et le personnel enseignant responsable d'appuyer le rendement scolaire des élèves (par exemple, les enseignants et enseignantes-ressources en éducation de l'enfance en difficulté).
- Assistent aux rencontres du ministère pour partager les pratiques et les progrès réalisés dans le cadre des efforts d'amélioration (y compris les données et autres preuves).

#### *Suivis et production de rapports*

- Soumettent le Plan d'action pour la réussite en mathématiques dans les délais prescrits par le ministère.

- Rencontrent l'Équipe d'action pour l'amélioration en mathématiques pour s'assurer que le Plan d'action pour la réussite en mathématiques initial est en place et a reçu l'aval de la direction de l'éducation et des conseillères et conseillers scolaires du conseil.
- Assurent le suivi du Plan d'action pour la réussite en mathématiques du conseil et fournir périodiquement des mises à jour sur les progrès réalisés à l'équipe d'action pour les mathématiques, à la direction de l'éducation et aux conseillères et conseillers scolaires (par exemple, tous les mois).
- Fournissent de façon continue des renseignements au ministère sur les progrès réalisés en vue de l'amélioration en mathématiques sur la base des IRC déterminés.

Veuillez envoyer le nom et les coordonnées du ou de la leader en mathématiques du conseil à [math@ontario.ca](mailto:math@ontario.ca) le plus tôt possible, et au plus tard le vendredi **30 août 2024**.

### **Facilitatrice et facilitateur en mathématiques au niveau de l'école**

Les conseils scolaires reçoivent également des fonds pour des facilitatrices et facilitateurs en mathématiques spécialisés qui travaillent dans les salles de classe de 3e, 6e et 9e année des écoles prioritaires désignées (voir la section ci-dessous sur les écoles prioritaires).

Les facilitatrices et facilitateurs en mathématiques au niveau de l'école doivent posséder :

- Un certificat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
- Une expertise et des qualifications spécialisées en mathématiques.
- De l'expérience dans l'enseignement des mathématiques à diverses années d'études.
- Une expérience de travail avec les enseignantes et enseignants sur le suivi des progrès vers les objectifs d'amélioration du rendement des élèves.
- Une connaissance du programme-cadre de mathématiques de l'Ontario (2020 et 2021).
- Des qualifications ou une expérience en éducation de l'enfance en difficulté à l'appui des élèves qui bénéficient de programmes ou de services de l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris la connaissance de la conception universelle de l'apprentissage (CUA). Des qualifications dans les domaines de l'enseignement différencié et de la pédagogie sensible et adaptée à la culture (PSAC) ne sont pas obligatoires, mais seraient un atout.

Pour favoriser la réussite scolaire dans les écoles prioritaires, les facilitatrices et facilitateurs en mathématiques dans les écoles devront :

- Soutenir l'apprentissage des élèves dans les classes de 3e, 6e et 9e année.
- Soutenir les efforts de réussite scolaire en mathématiques conformément aux objectifs et aux mesures d'amélioration de l'école et du conseil scolaire.
- Fournir des services de facilitation en classe pour renforcer les connaissances et la pédagogie en mathématiques.
- Partager les ressources et les pratiques efficaces.
- Collaborer avec le personnel enseignant en salle de classe pour déterminer les forces et les besoins des élèves, ainsi que déterminer les stratégies, les mesures d'adaptation ou les interventions appropriées qui peuvent également comprendre

des ressources ou des enseignantes et enseignants en éducation de l'enfance en difficulté.

- Travailler directement avec les élèves qui ont besoin d'un soutien supplémentaire en utilisant des stratégies d'intervention précoce et à impact élevé.
- Assister à des séances du ministère pour partager les pratiques et les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les résultats (y compris les données et les preuves).

Veuillez envoyer le nom et les coordonnées des facilitatrices et facilitateurs en mathématiques à [math@ontario.ca](mailto:math@ontario.ca) d'ici le vendredi **30 août 2024**.

## **Équipe d'action en mathématiques du ministère**

Pour soutenir davantage l'amélioration en mathématiques, l'équipe d'action en mathématiques du ministère continuera d'appuyer les conseils scolaires et travaillera directement avec les leaders en mathématiques des conseils sur le Plan d'action pour la réussite en mathématiques. Il s'agira notamment de travailler avec les leaders en mathématiques des conseils pendant les réunions prévues qui seront axées sur l'examen de leurs Plans d'action pour la réussite en mathématiques, ainsi que de fournir des conseils pour répondre aux tendances cernées lors des mises à jour régulières.

L'atteinte de résultats mesurables sur les indicateurs de rendement clés menant à une amélioration de l'apprentissage et de la réussite en mathématiques continuera d'être une priorité, tout comme la mise en œuvre explicite de pratiques d'enseignement à fort impact.

## **Écoles prioritaires**

En réponse aux commentaires sur le besoin de stabilité et d'amélioration continue, la liste des écoles prioritaires dans chaque conseil scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 demeurera la même qu'en 2023-2024. Cela comprend les demandes de substitution d'écoles prioritaires reçues des conseils cette année scolaire.

Les conseils scolaires qui souhaitent substituer des écoles dans leur liste actuelle d'écoles prioritaires devront présenter au ministère un [formulaire de substitution d'écoles prioritaires du Plan d'action pour la réussite en mathématiques 2024-2025](#). Toutes les demandes de substitution doivent inclure une justification pour les changements d'écoles prioritaires demandés, y compris les détails sur la façon dont une facilitatrice ou un facilitateur en mathématiques dans les écoles profiterait à l'école ou aux écoles qu'on propose d'ajouter. Dans le cadre de la demande, le conseil scolaire doit également fournir un plan détaillé sur la façon dont il facilitera la réussite continue des élèves en mathématiques pour les écoles qu'il propose de retirer de la liste des écoles prioritaires.

Le ministère a préparé une liste de suggestions d'écoles à partir des données de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) 2022-2023 à l'intention de votre conseil scolaire, afin qu'il en tienne compte au moment de présenter des demandes d'échanges d'écoles. La liste actuelle de vos écoles prioritaires, ainsi que des écoles suggérées à envisager en fonction des résultats de l'OQRE 2022-2023 vous seront fournies dans un communiqué distinct. Les décisions seront prises au cas par cas, à

l'aide des informations fournies par le conseil et des données disponibles. Pour être prises en considération, les demandes de substitution pourront être reçues par le **30 septembre 2024**.

### **Investissements supplémentaires continus**

Des détails supplémentaires sont présentés dans la note de service « B » 2024 [B06 : Programmes d'éducation ciblés 2024-2025](#) (anciennement Fonds pour les priorités et les partenariats et la note de service « B » 2024 [B05 : Financement principal de l'éducation pour 2024-2025](#) (anciennement Subventions pour les besoins des élèves).

Le ministère continue également d'appuyer l'amélioration des mathématiques grâce aux investissements suivants :

- Qualifications additionnelles en mathématiques (4 millions de dollars) : Le personnel enseignant continuera d'avoir accès à des subventions pour obtenir des qualifications additionnelles en mathématiques. Chaque subvention est de 650 \$ pour les enseignantes et enseignants qui auront terminé des cours admissibles entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025. Les conseils scolaires sont invités à [présenter une demande de subvention](#) d'ici le 28 juin 2024.
- Outils numériques en mathématiques (15 millions de dollars) : Des fonds seront mis à la disposition des conseils scolaires pour leur permettre d'offrir des outils numériques alignés sur le programme d'études de l'Ontario afin d'appuyer les élèves, les parents et le personnel enseignant. Les conseils scolaires sont encouragés à se procurer les outils numériques en mathématiques figurant sur la liste du [fournisseur attitré des outils numériques en mathématiques de l'Ontario Education Collaborative Marketplace \(OECM\)](#).
- Les élèves ont un accès continu à des services de tutorat virtuel individuel, en direct et dirigé par des enseignantes et enseignants. Le tutorat est offert en français par l'entremise d'[Eurêka! du Centre franco](#) et en anglais par [Mathify de TVO](#).

Au cours de l'année 2023-2024, le ministère a également consacré 8,32 millions de dollars pour appuyer les conseils scolaires à mettre en œuvre des interventions précoces en mathématiques pour les élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté (grâce aux Subventions pour les besoins des élèves [SBE]). Ce financement vise à appuyer la réussite en mathématiques des élèves qui bénéficient de programmes ou de services d'éducation de l'enfance en difficulté, grâce à la mise en œuvre du programme-cadre décloisonné de mathématiques. Ce financement se poursuivra dans le cadre du financement principal de l'éducation en 2024-2025.

### **Littératie (plus de 95 M\$)**

#### **Améliorations apportées au dépistage précoce des compétences en lecture : Outils de dépistage précoce universel des compétences en lecture**

Le ministère investira 12,5 millions de dollars en 2024-2025 afin de continuer à financer le dépistage précoce des compétences en lecture basé sur la recherche pour tous les

élèves du jardin d'enfants à la 2e année, en réponse à l'enquête « Le droit de lire » de la Commission ontarienne des droits de la personne, ainsi que pour veiller à ce que les élèves disposent des compétences fondamentales en lecture qui sont essentielles à leur réussite future.

Conformément à la [note Politique/Programme no° 168](#) sur l'enseignement de la lecture et le dépistage précoce universel des compétences en lecture, les conseils scolaires doivent utiliser des outils approuvés par le ministère pour le dépistage précoce obligatoire des compétences en lecture. Les conseils scolaires ont accès à une liste d'outils de dépistage précoce des compétences en lecture approuvés par le ministère dans le cadre du contrat avec le fournisseur attitré OECM pour les [outils de dépistage précoce universel des compétences en lecture](#). Voici les outils de dépistage précoce universel des compétences en lecture approuvés par le ministère et offerts par le fournisseur attitré OECM pour lesquels les conseils peuvent utiliser ce financement :

En français :

- Acadience Learning Inc. (Acadience Reading Français)

En anglais :

- Acadience Learning Inc. (outil Acadience Reading)
- NCS Pearson Inc. (outil AimsWebPlus)
- Nelson Education Ltd. (outil easyCBM)

Les conseils scolaires sont responsables de la mise en œuvre du dépistage précoce universel des compétences en lecture conformément aux ententes centrales de 2022-2026.

### **Licences et soutiens pour les programmes et interventions en lecture**

Le ministère continue de fournir un financement de 12,5 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2024-2025 pour permettre aux conseils scolaires d'acheter des licences et des ressources et de fournir de l'apprentissage professionnel afin d'appuyer la prestation de programmes de lecture et d'interventions systématiques basés sur la recherche pour les lecteurs en difficulté, y compris, mais sans s'y limiter, les élèves présentant des troubles de la lecture. La mise en œuvre efficace de l'enseignement de la lecture basé sur la recherche comprend :

- L'établissement du profil de l'apprenante ou de l'apprenant au moyen d'un dépistage précoce universel des compétences en lecture ou d'une autre évaluation en lecture.
- L'intégration de la conception universelle de l'apprentissage dans l'enseignement, avec un enseignement différencié au besoin.
- Des interventions à plusieurs niveaux pour aider tous les élèves à répondre aux attentes du programme-cadre.
- L'utilisation des stratégies systématiques et explicites d'enseignement de la lecture
- L'enseignement des compétences fondamentales en lecture.
- Le suivi des progrès grâce à une évaluation continue de la lecture basée sur la recherche.

Dans le cadre de l'engagement du ministère de l'Éducation à veiller à ce que les élèves

de l'Ontario acquièrent de meilleures compétences en littératie, le ministère travaille à établir un fournisseur attiré pour la création de programmes et d'interventions en lecture alignés sur une approche scientifique et basés sur la recherche afin d'appuyer un enseignement direct, explicite et systématique de la lecture à toutes les étapes et dans toutes les années d'études. Le fournisseur attiré devrait être défini au plus tôt à l'été 2024.

### **Personnel enseignant pour appuyer les interventions en lecture**

L'Ontario investit 68,68 millions de dollars en 2024-2025 pour continuer à financer le personnel enseignant ayant une expertise spécialisée dans l'enseignement systématique et explicite basé sur la recherche et axé sur les compétences fondamentales en lecture afin d'appuyer les élèves de la maternelle à la 3e année.

Les conseils scolaires recevront du financement pour les enseignantes et enseignants qui peuvent travailler individuellement ou en petits groupes avec des élèves de la maternelle à la 3e année qui bénéficieraient d'un plus grand soutien en lecture. Ces mesures de soutien peuvent comprendre des interventions directes aux étapes 2 et 3 en lecture et d'autres mesures de soutien requises par l'école ou le conseil scolaire dans le cadre d'initiatives liées à la lecture et à la littératie.

Comme nouveauté en 2024-2025, et conformément aux modalités négociées centralement (2022-2026), ces enseignants spécialisés en lecture offriront également des cours de littératie et de français aux élèves de 1re et 2e année ainsi qu'aux élèves admissibles des classes de la maternelle et du jardin d'enfants, tandis que les titulaires de classe procéderont au dépistage précoce universel des compétences en lecture pour chaque élève au début de l'année scolaire, conformément à la [note Politique/Programme no° 168](#). Chaque année, tous les élèves qui ne répondent pas aux critères de référence du dépistage d'automne seront évalués une deuxième fois. Ce deuxième dépistage peut être effectué par le personnel enseignant spécialisé, conformément aux conventions collectives.

Les personnes embauchées à ces postes devraient avoir :

- Une expertise spécialisée dans l'enseignement de la littératie alignée sur une approche scientifique et basée sur la recherche qui met l'accent sur les connaissances et les compétences fondamentales, ainsi que sur la formation pour la prestation d'interventions directes en lecture aux étapes 2 et 3;
- Une connaissance et une expérience des évaluations qui serviront à orienter l'enseignement en fonction de l'intensité, de la durée et de la fréquence des compétences requises;
- Une expertise dans une approche globale de la littératie.

### **Ressources et matériel de formation élaborés par des experts**

Le ministère continuera de financer le développement de ressources et de matériel de formation pour le personnel enseignant afin d'appuyer la mise en œuvre du programme-cadre révisé de Langage et de Français de l'élémentaire et des cours décloisonnés d'anglais et de français de la 9e année, le dépistage précoce universel des compétences en lecture, et de soutenir la mise en œuvre des mises à jour à venir du programme-cadre



de la maternelle et du jardin d'enfants. Cela comprend le financement accordé à Dyslexie Canada pour continuer de développer, en partenariat avec l'International Dyslexia Association – Ontario, des ressources et du matériel de formation. En 2023-2024, Dyslexie Canada a créé un site Web ([onlit.org](http://onlit.org)) qui fournit au personnel enseignant des ressources et des modules de formation professionnelle. Les enseignantes et enseignants ont accès à des ressources qui sont ajoutées à la bibliothèque du site Web et peuvent assister à des événements virtuels. Grâce à ce site Web, de nombreux membres du personnel enseignant ont également reçu un soutien personnalisé pour leurs besoins en matière de différenciation pédagogique dans la pédagogie de la lecture.

Le ministère continue également de financer l'Association ontarienne des troubles d'apprentissage (AOTA) pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, à raison de 750 000 \$ par année, afin de développer des ressources et d'offrir des possibilités de formation pour renforcer la capacité du personnel enseignant à appuyer les élèves qui ont des troubles d'apprentissage et les élèves qui ont des difficultés en lecture.

### **Investissements supplémentaires continus**

De plus, 11,5 millions de dollars restent disponibles pour les évaluations professionnelles, y compris celles liées à la littératie telles que les évaluations professionnelles en orthophonie et en langage. Ce financement a maintenant été transféré au financement principal de l'éducation.

Les détails supplémentaires et les affectations de fonds du conseil se trouvent dans la note de service « B » 2024 [B06 : Programmes d'éducation ciblés 2024-2025](#).

Nous vous remercions de votre engagement à l'égard de la réussite en mathématiques et en littératie, ainsi que de l'amélioration des résultats de vos élèves.

Meilleures salutations,

Didier Pomerleau  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'éducation en langue française

Yael Ginsler  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

Clayton La Touche  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux élèves et des services régionaux

C. C.

Direction générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Direction générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Direction générale, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (OCSTA)

Direction générale, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Direction générale, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)

Direction générale, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)

Direction générale et secrétariat général, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Secrétariat général, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)

Secrétariat général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Présidence, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)

Présidence, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)

Coordination, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)

Direction générale, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Direction générale, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Direction générale, Ontario Principals' Council of Ontario (OPC)